



Droit de quitter le domicile avec les enfants

Par **cathy**, le 17/11/2008 à 19:11

je suis mariee depuis 10 ans et je voudrait savoir se que je risque si je quitte le domicile conjugale avec mes trois enfants sans faire aucune demarche ou il y a t il des demarche obligatoire a faire avant de partir pour evite des problemes

Par **romainncs**, le 17/11/2008 à 19:19

Bonjour

En droit français, ce que vous aimeriez faire peut prendre deux noms:

- la non présentation des enfants au père
- l'enlèvement

Vous devez avoir l'accord du père pour ne plus lui présenter les enfants.

Si votre mari est "handicapé", comme vous le stipulez dans un autre message, cela ne lui donnera pas d'avantage devant le juge pour garder les enfants (au contraire même).

Cordialement.

Par **cathy**, le 17/11/2008 à 19:40

alors qu'elle demande dois-je faire pour ne pas me mettre en défaut par rapport à la loi de plus je ne souhaite pas couper les liens entre mes enfants et leur père ou de les priver de les voir j'ai conscience de l'importance que sa représente pour eux

Par **Marion2**, le **17/11/2008** à **20:00**

Bonjour,

Il faudrait que vous entamiez une procédure de divorce afin d'obtenir rapidement l'autorisation du JAF de quitter le domicile conjugal.